

Unité d'état de santé⁷

où l'espérance de vie selon l'âge est ajustée en fonction de la perte de santé et d'années de vie due à l'incapacité découlant d'une maladie ou d'une blessure.

Remarque : Cette mesure est souvent utilisée pour évaluer le fardeau global de la maladie (pour une vaste population).

Syn. : année de vie corrigée de l'incapacité³

, année de vie ajustée sur l'incapacité³

(n.f.), année de vie ajustée par le facteur invalidité (à éviter), année de vie corrigée du facteur invalidité (à éviter).